

Séance du Lundi 11 mai 2015

L'An Deux Mille Quinze, Et le lundi 11 mai à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SINGLIT Benoît

Présents :

M. SINGLIT Benoît, Me BEGNY Agnès, Me MASLACH Marie-Odile, Me SEMBENI Peggy, Me POISSON Evelyne, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. BIENVENU Bernard, Me PAILLARD Carol, M. SANTERRE Olivier, M. GROUD David, Me CARPENTIER Mélanie

Absents excusés : M. CAMUSET Olivier, M. DEGAIRE Gérard, Me TASSOT Valérie.

Secrétaire de séance : Me MASLACH Marie-Odile

Date de la convocation : 30.04.2015

Date d'affichage de la convocation : 30.04.2015

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le mardi 14 avril 2015, n'appelle aucune observation : l'assemblée approuve le procès verbal ; l'ordre du jour est également approuvé.

Le Maire déclare la séance ouverte et expose ce qui suit :

N° 1-2015 –IV : Subventions 2015 aux associations

Mr Le Maire expose à l'assemblée les critères d'octroi des subventions aux associations: rayonnement sur la commune et ses habitants (nombre d'adhérents bénéficiant des activités, projets d'animations et activités, etc...), présentation d'un dossier complet de demande de subvention. La commission s'est préalablement réunie pour analyser les dossiers reçus ; celle-ci explique que pour déterminer le montant de la subvention, elle a tenu compte des modifications des effectifs (baisse ou augmentation) et des activités et projets proposés ; après réflexion et examen par la commission sports associations, le maire soumet les propositions de subventions suivantes à l'assemblée :

LE COCHONNET CHESNOIS:	100 €
USA LE CHESNE FOOT :	1000 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS LE CHESNE	400 €
BASKET CLUB LE CHESNE:	250 €
FAMILLES RURALES LE CHESNE	500 €
UNC ANCIENS COMBATTANTS :	100 €
CHORALE LA CHANTERELLE:	200 €
JEUNESSE LES CHESNOIS :	400 €
COMITE CYCLISTE:	250 €
CSAC ACTIVITE JUJITSU :	200 €
NEVADA COUNTRY	100 €
LES RAZMOKETTES	100 €
ASSOCIATION LE CHESNE VERT VOUZINOIS EHPAD	100 €
ADMR LE CHESNE	900 €
CLUB LOISIRS AMITIES	500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE délégation de Vouziers	300 €
RESTAURANTS DU CŒUR délégation de Vouziers	300 €
FSE Collège LE CHESNE	300 €

(versement de cette dernière au FSE en cas de maintien du collège LE CHESNE)

Après réflexion, le conseil municipal accepte les subventions présentées ci-dessus à l'unanimité, et autorise le maire à procéder à leur règlement.

Me PAILLARD Carol et M. GROUD David, membres de la commission, précisent cependant avoir noté un manque d'éléments et de travail pour certains dossiers. Ils rappelleront l'an prochain, l'importance de la qualité et du sérieux à présenter dans ces demandes de subventions.

N° 2-2015-IV : modalité de location de la salle des fêtes

L'assemblée décide d'accorder une location gratuite de la salle des fêtes une fois par an, à chaque association du Chesne.

La période annuelle de référence prise en compte est : du 1^{er}/09 au 30/08. La gratuité est établie uniquement sur le tarif de base de location de la salle. La cuisine et les consommables (gaz, électricité...) resteront à la charge des occupants

A l'issue de ces décisions par voie délibérative, l'assemblée opte pour les orientations et projets suivants :

-TRAVAUX :

■Façade arrière de la mairie :

l'assemblée approuve à la majorité (dont une voix contre) le devis de Pierre HINTERLANG, d'un montant de : 2 440.00 € HT soit : 2 928.00 € TTC, pour la restauration des parties en bétons.

■Voiries diverses :

Les rues et trottoirs présentant des dégradations (nids de poule, trous etc...) feront l'objet d'entretien et de réparations (par exemple : rue du Clos Madoue, Virage de la Rue de la Sucrierie, Intersection de la Rue du petit Moulin et de la Rue des Cannes, Impasse Ardenne Eifel...etc)

■Rue de l'Ermitage :

Me CARPENTIER Mélanie sollicite la possibilité de remplacer la butte par des stationnements. M Le Maire propose de laisser cette partie en herbe, et comme le souligne M BIENVENU Bernard, soumet la possibilité de faire un sens unique dans la rue de l'Ermitage après les travaux : dans le sens Canal →Pharmacie.

Les membres du conseil approuvent cette solution.

Le Maire informe l'assemblée du gravillonnage de la RD 977 en juin, par le conseil départemental.

-SIVOM :

■ Statut :

Le Maire informe l'assemblée de la préparation de nouveaux statuts du SIVOM pour lesquels chaque commune adhérente sera appelée à délibérer.

Cette modification de statut consistera à harmoniser les modes de financement du RASED et des investissements, afin d'éviter pour ces derniers notamment, des disparités entre les deux pôles : Briulles/Bar-Le Chesne

■ M. GROUD David sollicite la possibilité de consulter les PV des délibérations et décisions prises par le SIVOM : M. SINGLIT Benoît, et Me SEMBENI Peggy délégués au SIVOM en prennent note pour répondre à cette demande.

-2 C 2 A :

■ Mutualisation des services :

M. SINGLIT Benoît informe les membres du conseil de l'obligation réglementaire faite à la 2c2a (comme à toute communauté de communes ou d'agglomération) d'établir un schéma de mutualisation des services pour fin 2015. Il explique avoir réuni les communes de l'ancien canton pour préparer une réflexion et une proposition. A ce jour, les communes contactées expriment des idées différentes.

▪ **Compétence SCOT :**

M. GROUD David demande vers quelle situation évolue cette compétence : M SINGLIT Benoît explique que l'orientation vers le PLUI est la plus probable.

▪ **Démission :**

Le Maire informe l'assemblée de la démission de M MATHIAS Frédéric de son poste de Vice-Président. Une réunion est programmée le 26 mai prochain pour désigner son remplaçant.

▪ **Déchets :**

M GROUD David signale le problème récurrent des points de tris et particulièrement celui situé Rue Derrière les Cours. Ceux-ci sont régulièrement en débordement depuis plusieurs semaines ; M. Le Maire assurera cette remarque auprès des services concernés afin d'y trouver un terme.

- DIVERS :

▪ **Communication :**

M. Le Maire félicite à nouveau le travail fourni par la commission communication, pour le « Populeux ».

▪ **Fêtes des Mères :**

Me MASLACH Marie-Odile rappelle les termes définis en commission des fêtes :

Les nouvelles mamans de l'année (du 30 mai 2014 au 30 mai 2015) recevront une invitation personnelle, et toutes les autres mamans seront conviées par annonce dans le journal, le bulletin municipal, et par voie d'affiches pour célébrer cette fête, organisée en leur honneur.

Une composition florale sera préparée par Natura'Lys et offerte à chaque maman présente.

Des poèmes seront lus par des enfants et un vin d'honneur clôturera cette festivité.

-Prochaine date de conseil municipal retenue : mardi 30 juin 2015

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 23 h 40